



Service des Assemblées

ARRETE DU MAIRE N° V-AR2019AS-1635p

Objet : Délégations permanentes de fonctions et de signature aux adjoints, adjoints de quartiers et conseillers municipaux - délégations de signature en matière de marchés publics.

Le Maire de Blois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de Blois élu le dimanche 30 mars 2014 et réuni le samedi 5 avril 2014, pour procéder à l'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-047 du 5 avril 2014 portant la création de quinze postes d'adjoints sur le fondement des articles L. 2122-2 (12 postes) et L. 2143-1 du CGCT (3 postes),

Vu la délibération n° 2014-048 du 5 avril 2014 et la délibération n° 2016-001 du 29 février 2016 portant élection de ces quinze adjoints,

Vu la délibération n° 2015-211 du 21 septembre 2015 autorisant le maire à accorder, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, des délégations de signature en matière de marchés publics au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

Vu les délibérations municipales n° 2017-122 du 26 juin 2017 et n° 2018-110 du 25 juin 2018, par lesquelles sur le fondement des articles L. 2122-22 et suivants du CGCT, le conseil municipal a décidé de déléguer au maire, et en son absence ou en cas d'empêchement, à chacun des adjoints dans l'ordre du tableau, l'exercice d'un certain nombre d'attributions, parmi lesquelles celle de « 4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans la limite d'un montant inférieur à 300 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la délibération n° V-D2018-099 du 22 mai 2018 adoptée en application de l'article L. 2122-18 et la délibération n° V-D2018-100 du 22 mai 2018 portant suppression du poste de 12ème adjoint au Maire et fixant à 11 le nombre d'adjoints au Maire auxquels s'ajoutent les 3 adjoints de quartier ,

Vu la délibération n° V-D2019-220 du 25 novembre 2019 adoptée en application de l'article L. 2122-18 et la délibération n° V-D2019-221 du 25 novembre 2019 portant suppression d'un poste d'adjoint et fixant à 13 le nombre d'adjoints au Maire et d'adjoints de quartier,

Vu l'arrêté n° V-AR2018AS-1537p du 12 décembre 2018 portant délégations permanentes de fonctions et de signature aux adjoints, adjoints de quartiers et conseillers municipaux - délégations de signature en matière de marchés publics

Considérant que l'article L. 2122-18 du CGCT dispose que si le maire est seul chargé de l'administration, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal,

Considérant que l'article L. 2122-19 prévoit que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoint des services et aux responsables de service communaux,

Considérant qu'il convient d'ajuster le dispositif de délégation de certaines fonctions aux adjoints et conseillers municipaux fixé par arrêté n° V-AR2018AS-1537p du 12 décembre 2018, pour mettre en œuvre une nouvelle répartition des attributions au sein des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

ARRETE

Article 1 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Corinne GARCIA, première adjointe

Madame Corinne GARCIA, première adjointe, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :

- personnel et vie civile.

Aussi, **Madame Corinne GARCIA, première adjointe, reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

Article 2 : Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Jérôme BOUJOT, deuxième adjoint

Monsieur Jérôme BOUJOT, deuxième adjoint, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :

- environnement, biodiversité, travaux, circulation, voirie communale, stationnement, accessibilité, patrimoine municipal, transition énergétique, sécurité bâtiments, événementiels, achats et évaluation des politiques publiques.

Aussi, **Monsieur Jérôme BOUJOT, deuxième adjoint, reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

Article 3 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Chantal REBOUT, troisième adjointe

Madame Chantal REBOUT, troisième adjointe, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :

- urbanisme, paysages et architecture.

Aussi, **Madame Chantal REBOUT, troisième adjointe, reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats déclarations et attestations et notamment les permis de construire et autres autorisations prévues par le code de l'urbanisme, documents d'urbanisme, publicités et pour toutes enquêtes publiques.**

Article 4 : Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Benjamin VETELE, quatrième adjoint

Monsieur Benjamin VETELE, quatrième adjoint, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :

- éducation, centres sociaux (Mirabeau, Quinière), enfance, jeunesse, affaires scolaires, réussite éducative, vie étudiante, ville numérique et suivi du plan de mandat.

Aussi, **Monsieur Benjamin VETELE, quatrième adjoint**, reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 5 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Odile SOULES, cinquième adjointe

Madame Odile SOULES, cinquième adjointe, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :

- **solidarités, affaires sociales, politique du logement, suivi des copropriétés, santé et handicap.**

Aussi, **Madame Odile SOULES, cinquième adjointe**, reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 6 : Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Yann BOURSEGUIN, sixième adjoint

Monsieur Yann BOURSEGUIN, sixième adjoint, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :

- **tranquillité publique, sécurité, prévention de la délinquance, médiation, élections, rapport du budget et suivi financier.**

Aussi, **Monsieur Yann BOURSEGUIN, sixième adjoint**, reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Par ailleurs, **Monsieur Yann BOURSEGUIN, sixième adjoint**, reçoit délégation de signature, en matière de **marchés publics**, pour les actes mentionnés à l'article 25 du présent arrêté.

Article 7 : Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Christophe DEGRUELLE, septième adjoint

Monsieur Christophe DEGRUELLE, septième adjoint, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :

- **culture et tourisme.**

Aussi, **Monsieur Christophe DEGRUELLE, septième adjoint**, reçoit à ce titre, délégation signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 8 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Isabelle LAUMOND-VALROFF, huitième adjointe

Madame Isabelle LAUMOND-VALROFF, huitième adjointe, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :

- **sport et loisirs.**

Aussi, **Madame Isabelle LAUMOND-VALROFF, huitième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 9 : Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Pierre BOISSEAU, neuvième adjoint

Monsieur Pierre BOISSEAU, neuvième adjoint, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :

- **démocratie locale, intégration républicaine, laïcité, histoire et mémoire, et égalité des droits.**

Aussi, **Monsieur Pierre BOISSEAU, neuvième adjoint** reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 10 : Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Ozgur ESKI, dixième adjoint

Monsieur Ozgur ESKI, dixième adjoint, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :
- **politique de la Ville, suivi du Projet de rénovation urbaine (PRU), gestion urbaine de proximité, animations et événementiels jeunesse.**

Par ailleurs, **Monsieur Ozgur ESKI, dixième adjoint**, reçoit délégation permanente de fonction pour connaître toute question concernant le **quartier NORD** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Aussi, **Monsieur Ozgur ESKI, dixième adjoint**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 11 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Catherine MONTEIRO, adjointe de quartier

Madame Catherine MONTEIRO, adjointe de quartier, reçoit délégation permanente de fonction pour connaître toute question concernant le **quartier CENTRE** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Par ailleurs, **Madame Catherine MONTEIRO**, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :

- **relations internationales et coopération décentralisée.**

Aussi, **Madame Catherine MONTEIRO**, reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 12 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Annick VILLANFIN, adjointe de quartier

Madame Annick VILLANFIN, adjointe de quartier, reçoit délégation permanente de fonction pour connaître toute question concernant le **quartier OUEST** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Par ailleurs, **Madame Annick VILLANFIN**, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :
- **animations, médiation culturelle et suivi des copropriétés en l'absence d'Odile SOULES.**

Aussi, **Madame Annick VILLANFIN**, reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 13 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Fabienne QUINET, adjointe de quartier

Madame Fabienne QUINET, adjointe de quartier, reçoit délégation permanente de fonction pour connaître toute question concernant le **quartier SUD** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Par ailleurs, **Madame Fabienne QUINET**, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de :
- **petite enfance**

Aussi, **Madame Fabienne QUINET**, reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 14 : Délégations de signatures accordées à chacun des adjoints

I - Délégations de signature pour les affaires générales (formalités au profit des administrés)

Les adjoints, ci-dessus, visés aux articles 1 à 13, reçoivent concurremment délégation permanente de signature pour :

- formalités diverses au profit des administrés :

- les légalisations de toutes signatures,
- les certifications de copies conformes,
- les certificats d'hérédité,
- les certificats de résidence,
- les certificats de changement de résidence,
- les attestations d'accueil,
- les attestations d'intégration républicaine,
- les demandes de regroupement familial,
- les demandes temporaires de débit de boissons,
- les licences de débit de boissons,
- les certificats de dépôt de statuts des syndicats professionnels,
- les certificats d'affichage,
- les certificats de remise d'ampliation d'arrêté,

- recensement militaire :

- les notices de recensement militaire,
- les avis d'inscription pour le recensement militaire,
- les récépissés d'avis d'inscription pour le recensement militaire,
- les attestations de recensement militaire,
- les listes récapitulatives des recensés,

- pièces d'identité :

- les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs,

- agriculture :

- les bordereaux de remembrement,

- jurys criminels :

- signature des lettres aux électeurs tirés au sort et présidence de la séance au tirage au sort des électeurs,

- cimetières :

- les titres provisoires de recettes,
- les arrêtés de concession,
- les demandes de transport avant mise en bière,
- les demandes de transport après mise en bière,
- les autorisations d'incinération,
- les demandes de soins de conservation.

II - Délégations de signature pour les extraits du registre des délibérations du conseil municipal :

Les adjoints, ci-dessus, visés aux articles 1 à 13, reçoivent concurremment délégation permanente de signature pour la certification conforme des extraits du registre des délibérations du conseil municipal, la certification du caractère exécutoire de ces actes, ainsi que la certification conforme de toutes pièces annexes aux extraits du registre des délibérations du conseil municipal.

III - Délégations de signature pour les hospitalisations en soins psychiatriques sans consentement :

Les adjoints, ci-dessus, visés aux articles 1 à 13, reçoivent concurremment délégation permanente de signature pour les arrêtés et tous actes pris en application de l'article L. 2212-2 6° du CGCT.

Article 15 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Sylvie BORDIER, conseillère municipale déléguée

Madame Sylvie BORDIER, conseillère municipale déléguée, reçoit délégation permanente de fonctions en matière de marchés publics.

Madame Sylvie BORDIER, conseillère municipale déléguée, reçoit délégation de fonctions en matière d'**accessibilité, de sécurité des bâtiments et événementiels et de prévention routière** pour assister Monsieur Jérôme BOUJOT, deuxième adjoint.

Aussi, **Madame Sylvie BORDIER, conseillère municipale déléguée**, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme BOUJOT, deuxième adjoint, délégation de signature en matière d'**accessibilité, de sécurité bâtiments et événementiels et de prévention routière**.

S'agissant des **marchés publics**, cette délégation est précisée à l'article 25 du présent arrêté.

Article 16 : Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Rachid MERESS, conseiller municipal délégué

Monsieur Rachid MERESS, conseiller municipal délégué, reçoit délégation de fonctions en matière de **gestion des économies d'énergie** pour assister Monsieur Jérôme BOUJOT, deuxième adjoint.

Aussi, **Monsieur Rachid MERESS, conseiller municipal délégué**, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme BOUJOT, deuxième adjoint, délégation de signature en matière de **gestion des économies d'énergie**.

Article 17 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Myriam COUTY, conseillère municipale déléguée

Madame Myriam COUTY, conseillère municipale déléguée, reçoit délégation de fonctions en matière d'**économie sociale et solidaire**.

Aussi, **Madame Myriam COUTY, conseillère municipale déléguée**, reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 18 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Françoise BEIGBEDER, conseillère municipale déléguée

Madame Françoise BEIGBEDER, conseillère municipale déléguée, reçoit délégation de fonctions en matière de **solidarités et personnes en exclusion**, pour assister Madame Odile SOULES, cinquième adjointe.

Aussi, **Madame Françoise BEIGBEDER, conseillère municipale déléguée**, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Odile SOULES, cinquième adjointe, délégation de signature en matière de **solidarités et personnes en exclusion**.

Article 19 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Sylvaine BOREL, conseillère municipale déléguée

Madame Sylvaine BOREL, conseillère municipale déléguée, reçoit délégation de fonctions en matière de **santé et handicap**, pour assister Madame Odile SOULES, cinquième adjointe.

Aussi, **Madame Sylvaine BOREL, conseillère municipale déléguée**, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Odile SOULES, cinquième adjointe, délégation de signature en matière de **santé et handicap**.

Article 20 : Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Joël PATIN, conseiller municipal délégué

Monsieur Joël PATIN, conseiller municipal délégué, reçoit délégation de fonctions en matière d'équipements et manifestations sportives, pour assister Madame Isabelle LAUMOND-VALROFF, huitième adjointe.

Aussi, Monsieur Joël PATIN, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LAUMOND-VALROFF, huitième adjointe, délégation de signature en matière d'équipements et manifestations sportives.

Article 21 : Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Yves OLIVIER, conseiller municipal délégué

Monsieur Yves OLIVIER, conseiller municipal délégué, reçoit délégation de fonctions en matière d'associations patriotiques, d'ordres nationaux, de musée de la résistance et de la déportation, pour assister Monsieur Pierre BOISSEAU, neuvième adjoint.

Aussi, Monsieur Yves OLIVIER, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BOISSEAU, neuvième adjoint, délégation de signature en matière d'associations patriotiques, d'ordres nationaux, de musée de la résistance et de la déportation.

En outre, Monsieur Yves OLIVIER, conseiller municipal délégué, reçoit en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme BOUJOT et de Madame Sylvie BORDIER, délégation de fonctions et de signature en matière de sécurité des bâtiments et des événementiels et notamment pour participer aux visites de sécurité et commissions relatives aux établissements recevant du public, événementiels et à l'accessibilité.

Article 22 : Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Jean Benoit DELAPORTE, conseiller municipal délégué

Monsieur Jean Benoit DELAPORTE, conseiller municipal délégué, reçoit délégation de fonctions en matière de :

- personnes âgées et actions intergénérationnelles.

Aussi, Monsieur Jean Benoit DELAPORTE, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 23 : Délégations de fonctions et de signature à Madame Claire LOUIS, conseillère municipale déléguée

Madame Claire LOUIS, conseillère municipale déléguée, reçoit également délégation de fonctions en matière de Vie associative - associations, Maisons de quartier et reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Madame Claire LOUIS, conseillère municipale déléguée, reçoit également délégation de fonctions en matière de droit des femmes, pour assister Monsieur Pierre BOISSEAU, neuvième adjoint.

Aussi, Madame Claire LOUIS, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BOISSEAU, neuvième adjoint, délégation de signature en matière de droit des femmes.

Article 24 : Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Denys ROBILIARD, conseiller municipal délégué

Monsieur Denys ROBILIARD, conseiller municipal délégué, reçoit délégation de fonctions en matière de :

- suivi du programme « actions Cœur de ville »

Aussi, **Monsieur Denys ROBILIARD, conseiller municipal délégué**, reçoit à ce titre, délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Article 25 : Délégation de signature en matière de marchés publics

1) S'agissant des marchés publics inférieurs à 25 000 € HT et à 15 000 € HT pour les prestations intellectuelles :

reçoivent délégation de signature,

- **Monsieur Sylvain HEURTEBISE, directeur général des services dans le ressort de la direction générale Moyens Ressources,**

et dans le ressort de leurs directions générales respectives :

- **Monsieur Damien BERTRAND, directeur général adjoint des services,** et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **son adjointe Nathalie BOUDEHENT,**

- **Monsieur Bertrand BOUCHARD, directeur général adjoint des services**

- **Madame Cécile CHAPDELAIN, directrice générale adjointe des services,**

- **Monsieur Benjamin DENIS, directeur général adjoint des services** et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **son adjointe Christelle GENRE BADOINOT,**

- **Monsieur Frédéric DURIN, directeur général adjoint des services,**

- **Madame Valérie LIGER, directrice générale adjointe des services,**

Et en cas d'absence et d'empêchement de ceux-ci, **Monsieur Sylvain HEURTEBISE, directeur général des services** et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **Cécile CHAPDELAIN, directrice générale adjointe des services,** reçoivent délégation de signature.

2) S'agissant des marchés publics supérieurs à 25 000 € HT et jusqu'à 90 000 € HT :

Monsieur Sylvain HEURTEBISE, directeur général des services, reçoit délégation de signature pour les actes suivants : lettre de déclaration sans suite ou d'infructuosité, courrier offre retenue et annexe, lettre de rejet, lettre d'information complémentaire, lettre de notification, pièces du marché, lettre de non reconduction, acte de sous-traitance, décision d'affermissement des tranches, décision de poursuivre, avenant, décision de prolonger le délai, bordereau de prix supplémentaires, mise en demeure, ordres de service, réception avec ou sans réserves, remise d'ouvrage, délivrance de l'exemplaire unique, libération de la retenue de garantie, attestation de mainlevée de caution, décompte général définitif.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **Cécile CHAPDELAIN, directrice générale adjointe des services,** reçoit délégation de signature.

3) S'agissant des marchés publics supérieurs à 90 000 € HT, à 15 000 € HT pour les prestations intellectuelles et des procédures formalisées :

a) **Madame Sylvie BORDIER, conseillère municipale déléguée aux Marchés publics** reçoit délégation de signature pour les actes suivants : registre de dépôts, procès-verbal d'enregistrement du contenu des plis, lettre d'invitation à régulariser, procès-verbal de sélection des candidats, procès-verbal de sélection des offres, convocations, lettre de déclaration sans suite ou d'infructuosité, courrier offre retenue et annexe, lettre de rejet, lettre d'information complémentaire, lettre de notification, pièces du marché, lettre de non reconduction, acte de sous-traitance, décision d'affermissement des tranches, décision de poursuivre, avenant, bordereau de prix supplémentaires,

b) **Monsieur Yann BOURSEGUIN, sixième adjoint délégué au suivi financier,** reçoit délégation de signature pour les actes suivants : délivrance de l'exemplaire unique, libération de la retenue de garantie, attestation de mainlevée de caution, décompte général définitif,

c) **Mesdames, Messieurs, les Adjoints au Maire :**
reçoivent délégation de signature, dans le ressort de leur délégation, chacun des quatorze adjoints au maire, visés par le présent arrêté pour les actes suivants : les ordres de service (hors prix nouveaux), mise en demeure, réception avec ou sans réserve, remise d'ouvrage,

d) pour les bons de commande en exécution des accords-cadres à bons de commande et les marchés subséquents consécutifs à un accord-cadre :

reçoivent délégation de signature,

- Monsieur Sylvain HEURTEBISE, directeur général des services dans le ressort de la direction générale Moyens Ressources,

et dans le ressort de leurs directions générales respectives :

- Monsieur Damien BERTRAND, directeur général adjoint des services, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, son adjointe Nathalie BOUDEHENT,

- Monsieur Bertrand BOUCHARD, directeur général adjoint des services

- Madame Cécile CHAPDELAIN, directrice générale adjointe des services,

- Monsieur Benjamin DENIS, directeur général adjoint des services et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, son adjointe Christelle GENRE BADOINOT,

- Monsieur Frédéric DURIN, directeur général adjoint des services,

- Madame Valérie LIGER, directrice générale adjointe des services,

Et en cas d'absence et d'empêchement de ceux-ci, **Monsieur Sylvain HEURTEBISE, directeur général des services et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Cécile CHAPDELAIN, directrice générale adjointe des services,** reçoivent délégation de signature.

Article 26 : Validité des délégations

Les dispositions fixées par l'arrêté n° V-AR2018AS-1537p du 12 décembre 2018 sont abrogées par le présent arrêté, à compter de son entrée en vigueur qui intervient à la date de sa signature.

Conformément à l'article L. 2122-20 du CGCT, les délégations visées ci-dessus subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

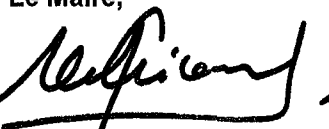
Article 27 : Communication et transcription du présent arrêté

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire, transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché, publié et notifié aux intéressés.

Fait à Blois, le 26 novembre 2019.

Le Maire,




Marc GRICOURT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 Rue de la Bretonnerie à Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.